

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'ELABORATION, LA GESTION, LA REVISION
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL
EN MEDOC**

S.M.E.R.S.C.O.T. EN MEDOC

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 19 MAI 2014

EXTRAIT DE DELIBERATION

DEL N° 12052014 – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le conseil syndical du SMERSCOT en MEDOC, régulièrement convoqué par lettre en date du 05 mai 2014, s'est réuni, à SAINT LAURENT-MEDOC (Salle du conseil de la Mairie) le jeudi 15 mai 2014, à 9 heures 30, sous la présidence de Ségundo CIMBRON, nouvellement élu.

Etaient présents :

Communauté de Communes MEDULLIENNE	Christian LAGARDE Henri ESCUDERO Annie TEYNIE Christian THOMAS Jésus VEIGA
Communauté de Communes CENTRE MEDOC	Florent FATIN Rémi JARRIS Jean MINCOY Michelle SAINTOUT
Communauté de Communes CŒUR MEDOC	Ségundo CIMBRON Bernard GUIRAUD Alexandre PIERRARD Martine SALLETTE

Assistaient également à cette réunion :

- Anne LACOSTE, Directrice de la Communauté de communes Cœur Médoc
- Martine NOVERRAZ, Directrice des Services du Pays-Médoc

Le quorum étant constitué, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Alexandre PIERRARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.
Michelle SAINTOUT et Alexandre PIERRARD sont désignés assesseurs.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	14

Conformément à l'article 2122-7 du CGCT, l'élection des membres du bureau est nominative et a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue, à 2 tours et à la majorité relative au 3^{ème} tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant que chaque conseiller syndical a été invité à voter à bulletin secret,

Vu l'appel à candidature pour le 1^{er} poste de membre du bureau du SMERSCOT
Vu la présentation du candidat suivant : Monsieur Alexandre PIERRARD

**Après avoir procédé à l'élection à bulletin secret
Le Conseil syndical**

☞ **CONSTATE** que le résultat de vote au 1^{er} tour de scrutin est le suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Bulletins litigieux: 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 14

Alexandre PIERRARD, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau du S.M.E.R.S.C.O.T. en Médoc et est immédiatement installé.

Vu l'appel à candidature pour le 2^{ème} poste de membre du bureau du SMERSCOT
Vu la présentation du candidat suivant : Monsieur Bernard GUIRAUD

**Après avoir procédé à l'élection à bulletin secret
Le Conseil syndical**

☞ **CONSTATE** que le résultat de vote au 1^{er} tour de scrutin est le suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Bulletins litigieux: 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 14

Bernard GUIRAUD, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau du S.M.E.R.S.C.O.T. en Médoc et est immédiatement installé.

Vu l'appel à candidature pour le 3^{ème} poste de membre du bureau du SMERSCOT
Vu la présentation du candidat suivant : Monsieur Christian THOMAS

**Après avoir procédé à l'élection à bulletin secret
Le Conseil syndical**

☞ **CONSTATE** que le résultat de vote au 1^{er} tour de scrutin est le suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Bulletins litigieux: 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 14

Christian THOMAS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau du S.M.E.R.S.C.O.T. en Médoc et est immédiatement installé.

Vu l'appel à candidature pour le 4^{ème} poste de membre du bureau du SMERSCOT
Vu la présentation du candidat suivant : Monsieur Henri ESCUDERO

**Après avoir procédé à l'élection à bulletin secret
Le Conseil syndical**

☞ **CONSTATE** que le résultat de vote au 1^{er} tour de scrutin est le suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Bulletins litigieux: 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 14

Henri ESCUDERO, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau du S.M.E.R.S.C.O.T. en Médoc et est immédiatement installé.

Vu l'appel à candidature pour le 5^{ème} poste de membre du bureau du SMERSCOT
Vu la présentation du candidat suivant : Monsieur Florent FATIN

**Après avoir procédé à l'élection à bulletin secret
Le Conseil syndical**

☞ **CONSTATE** que le résultat de vote au 1^{er} tour de scrutin est le suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Bulletins litigieux: 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 14

Florent FATIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau du S.M.E.R.S.C.O.T. en Médoc et est immédiatement installé.

Vu l'appel à candidature pour le 6^{ème} poste de membre du bureau du SMERSCOT
Vu la présentation de la candidate suivante : Madame Michelle SAINTOUT

**Après avoir procédé à l'élection à bulletin secret
Le Conseil syndical**

☞ **CONSTATE** que le résultat de vote au 1^{er} tour de scrutin est le suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Bulletins litigieux: 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 14

Michelle SAINTOUT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée membre du bureau du S.M.E.R.S.C.O.T. en Médoc et est immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus



